

M. MATTHEWS: Ce rapport n'en traite pas.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais demander ceci à M. Matthews: est-ce que l'affaire du présent rapport serait préjudiciable ou défavorable à l'Etat si elle était divulguée? Si oui, nous allons l'exclure.

M. MATTHEWS: Non; pas ce que mentionne ce rapport au sujet de ces obligations, parce que nous attirons simplement l'attention des administrateurs en disant que la situation au sujet de ces obligations n'a pas varié au cours de l'année. Les administrateurs sont pleinement renseignés sur cette situation.

Le PRÉSIDENT: Dans les circonstances, si le Comité le veut, cette matière sera insérée au compte rendu.

M. HARRIS: Le ministre vient d'arriver et peut-être M. Matthews pourrait-il lui parler et connaître son sentiment?

L'hon. M. HOWE: L'insertion de cette affaire au compte rendu présente certaines difficultés. Il serait peut-être embarrassant pour les administrateurs de trouver au compte rendu certains renseignements confidentiels au sujet de certaines obligations.

M. HARRIS: Quelle est la somme en jeu?

L'hon. M. HOWE: Si nous révélions les faits là-dessus, cela pourrait faire une différence au chemin de fer.

M. HARRIS: Je n'ai pas compris la dernière phrase.

L'hon. M. HOWE: Si nous faisons connaître les faits touchant ces obligations, je suis d'avis que cela pourrait faire une différence au chemin de fer.

M. HARRIS: Comment cela, monsieur le président?

L'hon. M. HOWE: Si je vous répons, je ferais aussi bien, je suppose, de faire l'insertion au compte rendu.

M. HARRIS: Ce n'est pas une inquisition.

L'hon. M. HOWE: Je dis qu'il s'agit d'un rapport confidentiel pour les administrateurs. Il ne renferme rien de propre à intéresser le Comité. Il contient le point de vue du vérificateur sur certaines valeurs du réseau et leur situation, qu'il ne me paraît pas sage de révéler. C'est tout. Je suis tout disposé à montrer confidentiellement le rapport à mon honorable ami et le laisser décider s'il faudrait l'insérer au compte rendu.

M. HARRIS: Non, monsieur. Je n'exploite pas le chemin de fer. Je suis tout simplement un humble député.

M. HANSON: Avez-vous dit que vous le confieriez à tout membre du Comité?

L'hon. M. HOWE: Oui, certainement. Je serai heureux de le montrer à tout membre du Comité.

M. BLACK: Je suis disposé à me conformer aux souhaits du ministre, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: C'est votre Comité. Je crois que vous avez le droit d'exiger tout ce que vous croyez devoir exiger dans votre sagesse. Je crois que vous feriez bien de suivre le conseil du ministre à ce sujet. C'est à vous de décider; c'est votre Comité.

M. BRADETTE: Est-ce que tout membre du Comité peut voir le rapport?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. BRADETTE: Cela devrait satisfaire les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Ceci répondrait-il aux désirs du Comité: ces renseignements seront à la disposition de tout membre du Comité sans figurer au compte rendu. Est-ce entendu?

M. McCULLOCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Que ceux qui sont en faveur de la proposition expriment leur approbation. Très bien. Adopté.